

ÉTAT (lien vers la fiche pays)	AFFAIRE PRINCIPALE (lien vers l'arrêt)	COMMUNIQUÉ DE PRESSE (CEDH)	ARRÊT DÉFINITIF LE	PROBLÈMES SOULEVÉS	DÉCISIONS ADOPTÉES	ÉTAT D'EXÉCUTION
AZERBAÏDJAN	<i>Ilgar Mammadov</i> (groupe)	Lien	13/10/2014	Arrestation et détention provisoire dans le but de sanctionner les requérants pour avoir critiqué le gouvernement (<i>Ilgar Mammadov</i>) ou pour leurs activités dans le domaine des droits de l'homme (<i>Rasul Jafarov, Aliyev</i>) ou pour ses activités dans l'observation électorale (<i>Mammadli</i>) ou pour leur engagement politique et social actif (<i>Rashad Hasanov et autres</i>), en violation de l'article 18 combiné avec l'article 5. Violations du droit à un procès équitable (<i>Ilgar Mammadov n° 2</i>)	Lien	Lien
AZERBAÏDJAN	<i>Mirzayev</i> (groupe) <i>Humbatov</i> (groupe) <i>Tarverdiyev</i> (groupe)	Lien Lien Lien	03/03/2010 03/03/2010 26/10/2007	Non-exécution de décisions de justice définitives.	Lien	Lien Lien Lien
AZERBAÏDJAN	<i>Namat Aliyev</i> (groupe)	Lien	08/07/2010	Différentes irrégularités dans le cadre des élections parlementaires de 2005 et 2010 et absence de garanties contre l'arbitraire.	Lien	Lien
BOSNIE-HERZÉGOVINE	<i>Sejdić et Finci</i> (groupe)	Lien	22/12/2009	Discrimination fondée sur des considérations ethniques en raison de l'inéligibilité des personnes non affiliées à l'un des « peuples constituants » (bosniaques, croates ou serbes) à se porter candidat aux élections de la Chambre des Peuples et à la Présidence.	Lien	Lien
BULGARIE	<i>Association pour l'intégration européenne et les droits de l'homme et Ekimdjev</i> (groupe)	Lien	30/01/2008	Garanties insuffisantes contre le risque d'abus en matière de moyens de surveillance secrète.	Lien	Lien
BULGARIE	<i>Yordanova et autres</i> (groupe)	Lien	24/09/2012	Expulsion planifiée de personnes d'origine rom¹ ou démolition planifiée de la maison d'autres personnes, sur la base d'une législation n'exigeant pas un examen approprié de la proportionnalité de la mesure.	Lien	Lien
CROATIE	<i>Skendžić et Krznarić</i> (groupe)	Lien	20/04/2011	Défaut d'enquête effective et indépendante sur des crimes commis au cours de la « Guerre de la Patrie » en Croatie (1991-1995).	Lien	Lien
GÉORGIE	<i>Merabishvili</i>	Lien	28/11/2017	Absence de décisions suffisamment motivées des juridictions nationales pour maintenir en détention provisoire le requérant, ancien Premier ministre et ministre de l'Intérieur, et utilisation de la détention provisoire par le Procureur général pendant cette période pour un motif illégitime visant à faire pression sur le requérant afin qu'il fournisse des informations sur des questions sans rapport avec l'affaire pénale engagée contre lui (violations de l'article 5 § 3 et de l'article 18 combiné avec l'article 5 § 1).	Lien	Lien
GRÈCE	<i>M.S.S.</i> (groupe) <i>Rahimi</i> (groupe)	Lien Lien	21/01/2011 05/07/2011	Conditions de détention des demandeurs d'asile et migrants en situation irrégulière (y compris des mineurs) et absence de recours effectif pour se plaindre des conditions de détention ; conditions de vie des demandeurs d'asile ; absence de recours effectifs contre l'expulsion en raison des lacunes de la procédure d'asile.	Lien	Lien Lien
HONGRIE	<i>Gazsó</i> (groupe)	Lien	16/10/2015	Durée excessive des procédures judiciaires et absence de recours effectif à cet égard.	Lien	Lien
HONGRIE	<i>Horváth et Kiss</i>	Lien	29/04/2013	Placement discriminatoire d'enfants roms dans des écoles primaires spécialisées pour enfants handicapés mentaux	Lien	Lien
ITALIE	<i>Agrati et autres</i> (groupe)	Lien	28/11/2011	Application rétroactive d'une loi à des litiges en cours qui concernaient le calcul de l'ancienneté du personnel scolaire.	Lien	Lien
ITALIE	<i>Di Sarno et autres</i>	Lien	10/04/2012	Région polluée par des déchets non collectés : incapacité prolongée des autorités italiennes à assurer la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en région de Campanie et absence de recours à cet égard (articles 8 et 13).	Lien	Lien
LITUANIE	<i>Abu Zubaydah</i>	Lien	08/10/2018	Diverses violations liées à la détention secrète du requérant et à une opération de « remise extraordinaire » à son encontre. De ce fait, le requérant est exposé à une détention arbitraire continue et à des mauvais traitements à la base navale des États-Unis à Guantanamo Bay.	Lien	Lien
LITUANIE	<i>Matiošaitis et autres</i>	Lien	23/08/2017	Absence de mécanisme de recours pour les peines d'emprisonnement à perpétuité.	Lien	Lien

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

COMITÉ DES MINISTRES – Surveillance de l’exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme – Affaires examinées lors de la 1348^{ème} réunion (DH)

ÉTAT (lien vers la fiche pays)	AFFAIRE PRINCIPALE (lien vers l’arrêt)	COMMUNIQUÉ DE PRESSE (CEDH)	ARRÊT DÉFINITIF LE	PROBLÈMES SOULEVÉS	DÉCISIONS ADOPTÉES	ÉTAT D’EXÉCUTION
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	<i>I.D.</i> (groupe)	Lien	11/04/2011	Mauvaises conditions de détention dans des établissements sous l’autorité des ministères de l’Intérieur et de la Justice, y compris défaut d’accès à des soins médicaux appropriés ; absence de recours effectif.	Lien	Lien
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	<i>Sarban</i> (groupe)	Lien	04/01/2006	Diverses violations principalement liées à la détention provisoire.	Lien	Lien
POLOGNE	<i>Al Nashiri</i> (groupe)	Lien	16/02/2015	Diverses violations liées à la détention secrète du requérant et à une opération de « remise extraordinaire » à l’encontre du requérant. De ce fait, le requérant a été exposé à un risque sérieux de subir ultérieurement des mauvais traitements et conditions de détention contraires à l’article 3 et d’être détenu au secret. Il encourt le risque de se voir infliger la peine capitale à l’issue d’un procès devant une commission militaire des États-Unis, dans lequel, d’après l’arrêt de la Cour européenne, des preuves obtenues sous la torture pourraient être utilisées.	Lien	Lien
ROUMANIE	<i>Al Nashiri</i>	Lien	08/10/2018	Diverses violations liées à la détention secrète du requérant et à une opération de « remise extraordinaire » à l’encontre du requérant. De ce fait, le requérant a été exposé à un risque sérieux de subir ultérieurement des mauvais traitements et conditions de détention contraires à l’article 3 et d’être détenu au secret. Il encourt le risque de se voir infliger la peine capitale à l’issue d’un procès devant une commission militaire des États-Unis, dans lequel, d’après l’arrêt de la Cour européenne, des preuves obtenues sous la torture pourraient être utilisées.	Lien	Lien
ROUMANIE	<i>Centre de ressources juridiques au nom de Valentin Câmpeanu</i>	Lien	17/07/2014	Lacunes dans la protection juridique et les soins médicaux et sociaux des personnes vulnérables.	Lien	Lien
ROUMANIE	<i>Rezmiveş et autres</i>	Lien	25/07/2017	Surpopulation et mauvaises conditions de détention dans les prisons et dépôts de la police ; absence de recours effectif à cet égard ; insuffisance des soins médicaux et autres défaillances en matière de protection des droits en détention.	Lien	Lien
	<i>Bragadireanu</i> (groupe)	Lien	06/03/2008			
ROUMANIE	<i>S.C. Polyinvest S.R.L. et autres</i> <i>Zlatin et autres</i>	Lien Lien	29/03/2018	Non-exécution de sentences arbitrales ou décisions définitives de justice enjoignant à des sociétés contrôlées par l’État à payer diverses sommes aux requérants.	Lien	Lien Lien
FÉDÉRATION DE RUSSIE	<i>Ananyev et autres</i> (groupe) <i>Kalashnikov</i> (groupe)	Lien Lien	10/04/2012 15/10/2002	Mauvaises conditions de détention provisoire principalement dans les centres de détention provisoire et absence de recours effectif.	Lien	Lien Lien
FÉDÉRATION DE RUSSIE	<i>Khashiyev et Akayeva</i> (groupe)	Lien	06/07/2005	Diverses violations des articles 2, 3, 5 et 13 résultant d’événements qui se sont produits en en République tchétchène et dans les Républiques avoisinantes après 2006 , tels que des disparitions suite à des allégations défendables selon lesquelles les victimes avaient été placées en détention non reconnue par des agents de l’État à l’époque considérée ainsi que des enquêtes inefficaces sur ces événements.	Lien	Lien
FÉDÉRATION DE RUSSIE	<i>Kudeshkina</i>	Lien	14/09/2009	Révocation d’une juge en raison de déclarations critiques aux médias concernant le système judiciaire.	Lien	Lien
FÉDÉRATION DE RUSSIE	<i>Svinarenko et Slyadnev</i> (groupe)	Lien	17/07/2014	Traitement dégradant des requérants en raison de leur placement dans une cage en métal à l’intérieur du prétoire au cours des procédures pénales ou dans le centre de détention provisoire dans le but de participer, par le biais d’un lien vidéo, aux audiences concernant la détention.	Lien	Lien
SERBIE	<i>Zorica Jovanović</i>	Lien	09/09/2013	Défaut d’information sur le sort de nouveau-nés , présumés décédés dans les maternités.	Lien	Lien
TURQUIE	<i>Chypre c. Turquie</i>	Lien (satisfaction équitable)	10/05/2001 12/05/2014	14 violations en relation avec la situation dans la partie nord de Chypre (droits de propriété des personnes déplacées).	Pas de décision	Lien
TURQUIE	<i>Ergin (n° 6)</i>	Lien	04/08/2006	Condamnation pour avoir exprimé des opinions non violentes incitant à l’objection de conscience.	Lien	Lien
TURQUIE	<i>Özmen</i> (groupe)	Lien	04/03/2013	Caractère inadéquat des mesures prises en vertu de la Convention de la Haye sur les aspects civils de l’enlèvement international d’enfants.	Lien	Lien

COMITÉ DES MINISTRES – Surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme – Affaires examinées lors de la 1348^{ème} réunion (DH)

ÉTAT (lien vers la fiche pays)	AFFAIRE PRINCIPALE (lien vers l'arrêt)	COMMUNIQUÉ DE PRESSE (CEDH)	ARRÊT DÉFINITIF LE	PROBLÈMES SOULEVÉS	DÉCISIONS ADOPTÉES	ÉTAT D'EXÉCUTION
TURQUIE	<i>Söyler</i> (groupe)	Lien	20/01/2014	Prohibition du droit de vote imposée automatiquement aux personnes condamnées pour une infraction intentionnelle.	Lien	Lien
TURQUIE	<i>Varnava et autres</i>	Lien	18/09/2009	Absence d'enquête effective sur le sort de neuf Chypriotes grecs disparus durant les opérations militaires menées par la Turquie à Chypre en 1974 (satisfaction équitable).	Pas de décision	Lien
TURQUIE	<i>Xenides-Arestis</i> (groupe)	Lien	22/03/2006 23/05/2007	Refus continu opposé aux requérants d'accéder à leurs biens situés dans la partie nord de Chypre (mesures individuelles et satisfaction équitable).	Pas de décision	Lien
UKRAINE	<i>Ignatov</i> (groupe) <i>Korneykova</i> <i>Chanyev</i>	Lien Lien Lien	15/03/2017 19/04/2012 09/01/2015	Arrestations illégales, détentions provisoires illégales et prolongées.	Lien	Lien
UKRAINE	<i>Naydyon</i> (groupe)	Lien	14/01/2011	Refus des autorités de fournir aux requérants, alors qu'ils étaient en détention, des copies des documents pour leurs requêtes devant la Cour européenne.	Lien	Lien
UKRAINE	<i>Yuriy Nikolayevich Ivanov</i> <i>Zhovner</i> (groupe) <i>Burmych et autres</i>	Lien Lien Lien	15/01/2010 29/09/2004 12/10/2017	Non-exécution de décisions judiciaires internes contre l'État ou les entreprises publiques.	Lien	Lien